

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 26 juin 2025**

Objet : Convention financière de dévoiement et/ou déplacement d'infrastructures de communications électroniques (révision de la délibération N°858 du 15 juin 2023)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-sept juin 2025, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 28 (dont 10 procurations) - 97 voix

Votants : 28 Pour soit 97 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT – PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP – VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Philippe VIDAU – (procuration à Mr Continsouzas) – 5^{ème} VP – 2 voix
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – (procuration à Mr Grass) – 1 voix
Mr Bernard CONTINSOUZAS – 2 voix – VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO
Mr Alain FAUCHER – (procuration à Mr Allard) – 1 voix
Mr Marc FERRAND – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mme Sarah GENTIL – (procuration à Mr Bost) – 2 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix – VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – VISIO
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration à Mr Horry) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration à Mr Destruhaut) 6 voix
Mr Vincent LEONIE – (procuration à Mr Viroulaud) – 2 voix
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix – VISIO
Mr Christian PRADAYROL – (procuration à Mme Rome) – 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration à Mme Faivre) - 6 voix
Mme Stéphanie VALLÉE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration à Mr Montet) – 1 voix
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – PRESENTIEL

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président CD87
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Président de la CC POL
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Conseiller communautaire Agglo de Brive
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC Noblat
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Conseillère communautaire CC Ouest Limousin
Conseiller communautaire de la CC Val de Vienne
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseillère départementale du CD87
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François VINCENT (et son suppléant) – 15 voix – 1^{ER} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE (et sa suppléante) – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr François BARNAUD (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Louis BACHELLERIE (et son suppléant) – 1 voix
Mme Patricia BUISSON (et son suppléant) – 6 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER (et son suppléant) – 2 voix
Mr Francis COMBY (et son suppléant) – 1 voix
Mr Fabrice DELAPORTE (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Marie MASSY (et son suppléant) - 1 voix
Mr Stéphane DUCOURTIOUX (et son suppléant) – 1 voix
Mr Bruno FLEURY (et son suppléant) – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Christian JACQUIER (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) – 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant) – 1 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Conseiller communautaire de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combade
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

Il est proposé de compléter la délibération N°858 du 15 juin 2023 comme suit (les compléments apparaissent en surlignage gris).

En effet, certaines structures publiques peuvent être concernées par cette convention et il convient de le prévoir précisément à la délibération.

« DORSAL est en charge de la construction d'un réseau FTTH sur l'ensemble des départements de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, à l'exception des zones AMII et AMEL.

Une fois construit, le réseau est exploité par NATHD, délégataire de DORSAL, qui en assure la maintenance dans le cadre d'un contrat de concession de service avec LFNA (La Fibre Nouvelle Aquitaine).

DORSAL garde cependant à sa charge les opérations d'effacements, de dévoiement ou de déplacement de réseau.

Certains dévoiements ou déplacements de réseau sont mis en place à la demande de bénéficiaires privés (particuliers ou entreprises) ou publics (Mairies...).

A titre d'exemple, on peut notamment citer :

- Déplacement d'un Point de Branchement Optique installé sur façade pour l'installer dans les parties communes suite à rénovation de l'intérieur du bâtiment et création de colonnes montantes desservant les appartements
- Déplacement d'une artère aérienne installée sur une voie initialement publique puis cédée à un ou plusieurs privés
- Déplacement d'infrastructures aériennes ou souterraines et/ou de câbles, installés sur domaine privé avec servitude (convention)
- Dépose / Repose de câbles aériens situés sur le domaine public en vue de travaux d'élagage ou d'exploitation forestière

Dans ce type de circonstances, DORSAL doit pouvoir être en capacité d'être indemnisé par le bénéficiaire.

Il est donc proposé la mise en œuvre d'une convention financière de dévoiement et/ou de déplacement d'infrastructures de communications électroniques. »

La convention actée le 15 juin 2023, sera modifiée en conséquence.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'approuver la révision de la délibération N°858 du 15 juin 2023 tel que proposé ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette convention et à ce dispositif selon les nouveaux termes présentés en séance**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

